



Conseil général

Décisions

A0405-CG-DÉC-04

Décisions de la réunion ordinaire du Conseil général tenue les 8 et 9 décembre 2004, à Montréal

14. Syndicat des interprètes professionnels du SIVET

- 14.1 Le Conseil général appuie le Syndicat des interprètes professionnels du SIVET qui lutte pour le renouvellement de sa convention collective.
- 14.2 Le Conseil général invite les organismes affiliés à acheminer des messages d'appui et de solidarité au Syndicat.
- 14.3 Le Conseil général en appelle à la générosité des organismes affiliés et les invite à appuyer la lutte du Syndicat des interprètes professionnels du SIVET par un soutien financier.

15. Syndicat des employés de magasins et de bureaux de la SAQ

Il est résolu :

- 15.1 Que le Conseil général transmette, dans les meilleurs délais, un message d'appui et de solidarité aux employées et employés et à la direction générale du Syndicat des employés de magasins et de bureaux de la SAQ qui luttent pour le renouvellement d'une convention collective de qualité et qui sont en grève générale illimitée depuis le 19 novembre 2004.
- 15.2 Que la CSQ invite les organismes affiliés à entreprendre une démarche similaire le plus rapidement possible.

16. Actualisation du plan d'action 2004-2005 (A0405-CG-008, A0405-CG-044)

Il est résolu :

- 16.1 Que le Conseil général adopte la mise à jour pour 2004-2005 du plan d'action de la Centrale 2003-2006, telle qu'elle est présentée au document A0405-CG-008, avec les modifications suivantes :

- ajouter, à la page 11, section 1.3 du plan d'action, des actions visant à apporter des modifications aux lois, aux recours juridiques et aux pouvoirs du Conseil des services essentiels qui briment les droits des travailleuses et des travailleurs, provoquent l'effritement des droits et des acquis syndicaux et nient le droit à la liberté de négociation ;
- à la page 20, un nouveau point libellé de la façon suivante :

« 2.5.6 Soutenir le droit au mariage pour les couples de même sexe. »

16.2 Que les points suivants soient également ajoutés au plan d'action de la Centrale :

La régionalisation et la décentralisation au Québec

- analyser les avantages, les inconvénients et les conséquences de la participation des organismes affiliés aux instances régionales et locales mises en place dans la foulée des législations adoptées par le gouvernement Charest ;
- dégager des orientations et des stratégies permettant aux organismes affiliés d'évaluer la pertinence de participer ou non à ces organismes ;
- déposer des recommandations lors du Conseil général de février 2005.

L'Accord général sur le commerce des services (AGCS)

- documenter le sujet, sensibiliser et informer ses membres en vue d'une mobilisation contre l'AGCS ;
- joindre la campagne internationale qui demande la suspension des négociations de l'AGCS qui s'intensifient à l'approche de l'échéance prévue pour la fin 2005 ;
- demander au gouvernement provincial et au gouvernement fédéral que ceux-ci soutiennent le principe d'une « exception service public » dans l'AGCS ;
- inciter l'Union des municipalités du Québec et la Fédération québécoise des municipalités à adopter des résolutions pour qu'elles se déclarent *zones hors-AGCS* ;
- inviter les affiliés à faire des représentations dans le même sens aux municipalités de leur territoire.

17. Planification stratégique de la Centrale (A0405-CG-032)

Il est résolu :

Que le Conseil exécutif prépare, pour le Conseil général de février prochain si possible mais au plus tard en mai 2005, un document synthèse sur l'état des lieux, notamment à partir du Rapport de la Commission du Congrès d'orientation de 1997, des orientations de Congrès depuis 1997 et des décisions de celui de 1992, issues du GESS (Groupe d'étude sur les structures et les services).

18. Suivi du Forum des générations (A0405-CG-043)

Le Conseil général autorise la Centrale à participer aux comités de travail mis en place par le gouvernement Charest aux conditions suivantes :

- d'y exercer notre capacité d'influence sur la base de notre projet de développement de la société ;
- d'y recueillir le maximum possible d'informations permettant à la Centrale de prendre les décisions appropriées ;
- de faire rapport au Conseil général de l'évolution des travaux des comités.

19. Marche mondiale des femmes (A0405-CG-033)

Il est résolu :

- 19.1 Que la CSQ s'implique dans les actions de la Marche mondiale des femmes (MMF).
- 19.2 Que les syndicats affiliés et l'Association diffusent largement les informations reliées à la MMF et invitent leurs membres à participer aux actions locales, régionales et nationales.

20. États financiers (A0405-CG-030, A0405-CG-031)

Le Conseil général reçoit les états financiers au 31 août 2004, tels qu'ils sont présentés au document A0405-CG-030, avec un résultat budgétaire positif de 96 379,43 \$.

21. Nomination de la firme comptable

Le Conseil général reconduit la nomination de la firme *Ruel et Associés, Société en nom collectif*, pour procéder à la vérification des états financiers de la CSQ du 1^{er} septembre 2004 au 31 août 2009, avec une option de retrait en août 2007.

22. Fonds de résistance syndicale

- Considérant le solde déficitaire du Fonds de résistance syndicale ;

- considérant l'article 7.01, 2^e paragraphe, du Règlement du Fonds de résistance syndicale ;
- considérant les ressources limitées disponibles en 2004-2005 ;

il est résolu par le Conseil général :

- 22.1 que, pour 2004-2005, le budget du Fonds de résistance syndicale tienne compte prioritairement du déficit de 30 163 \$ au 31 août 2004 ;
- 22.2 que la détermination des prestations, l'appui aux luttes et les autres formes de soutien du Fonds de résistance syndicale soient faits après résorption du déficit et sur la base des sommes résiduelles disponibles.

23. Prévisions budgétaires (A0405-CG-027, A0405-CG-028)

Le Conseil général adopte les prévisions budgétaires 2004-2005, décrites au document A0405-CG-027, et présentant un résultat déficitaire de 91 076 \$.

24. Développement régional (A0405-CG-026, A0405-CG-040)

Il est résolu :

- 24.1 Que le Conseil général adopte le plan de travail et l'échéancier contenus dans le document A0405-CG-026, modifiés de la façon suivante :

- « à la page 7, le point 2 devient le point 1 a) et se lit ainsi :

Clarifier décentralisation, démocratie et appropriation du développement par les collectivités locales.

Échéancier : CG de février 2005.

- au bas de la page 6 et haut de la page 7, le point 1 devient le point 1 b) et le texte reste tel quel. »

et dont les objectifs sont :

- de développer la position de la CSQ sur le développement régional en lien avec les enjeux soulevés par la décentralisation ;
 - de développer des outils pour soutenir nos membres dans leurs interventions aux paliers local et régional.
- 24.2 Que la CSQ reconnaisse l'urgence de développer et de faire valoir une approche alternative à la décentralisation néolibérale et de lutter contre les effets pervers de cette dernière dans nos milieux.

25. Bâillon à l'Assemblée nationale

Il est résolu :

- 25.1 Que le Conseil général dénonce l'intention du gouvernement Charest d'imposer, pour une seconde année consécutive, un bâillon à l'Assemblée nationale.
- 25.2 Que le Conseil général invite tous les organismes affiliés qui le peuvent à participer à la manifestation organisée par le Réseau de vigilance, le lundi 13 décembre 2004, de 12 h à 13 h 30, à l'Assemblée nationale.

26. Élections aux différents comités

Il est résolu :

- 26.1 Que le Conseil général nomme M. Léon Leclerc, de l'Association des retraitées et retraités du Québec (A.R.E.Q.), au poste vacant du Comité d'élection.
- 26.2 Que le Conseil général nomme M^{me} Claire Barry, du Syndicat de l'enseignement de la région de Québec, au poste de substitut vacant au Comité permanent de conciliation.

27. Projets-pilotes en formations professionnelle et technique

- 27.1 La CSQ dénonce l'absence de processus démocratique dans l'élaboration des projets-pilotes.
- 27.2 La CSQ demande au ministre de l'Éducation de rejeter tout projet-pilote qui ne respecterait pas les conditions suivantes :
- viser l'instauration d'une véritable filière professionnelle, technique et universitaire ;
 - respecter les juridictions de chacun des ordres d'enseignement et les lois existantes ;
 - assurer le maintien des emplois et le niveau des ressources consenties dans la perspective d'une amélioration des services publics ;
 - assurer l'accès à des programmes qualifiants permettant une mobilité professionnelle des personnes et une formation citoyenne en rejetant des programmes liés exclusivement aux besoins immédiats des entreprises ;
 - maintenir le pouvoir de réglementation et de financement de même que de délivrance des diplômes du ministère de l'Éducation quant aux conditions d'admission, au contenu des programmes, aux parcours de formation, aux exigences liées à l'obtention d'un diplôme ;
 - assurer la consultation des membres du personnel concernés ;

- assurer un financement adéquat des travaux de mise en application de ces projets (harmonisation des programmes, élaboration des passerelles, *etc.*) ;
- assurer le maintien de la formation générale au DEC technique ;
- restreindre, voire éliminer, l'influence et l'interventionnisme des entreprises privées.

27.3 Lors de l'acheminement des pistes d'orientations au Conseil général de février 2005, que la CSQ fournisse un document qui balise une véritable filière professionnelle, technique et universitaire.

28. Cartel FEC/FAC (A0405-CG-035)

Le Conseil général donne effet à l'entente établissant un cartel de négociation entre les syndicats membres de la FEC (CSQ) et de la FAC, telle qu'elle est présentée au document A0405-CG-035.

J. Norchet / secrétaire

le 13 décembre 2004